



Alerte média
Paris, 13 juin 2018

Remboursement de la télémédecine : Mathilde Le Rouzic fait le point sur les enjeux de la téléconsultation

Depuis janvier 2018, des négociations se sont engagées entre l'assurance maladie et les syndicats de médecins pour inscrire la télémédecine comme un acte remboursé par la Sécurité sociale. Le 9 juin dernier, l'assemblée générale de MG France (Fédération Française des Médecins Généralistes) a voté en faveur de l'avenant 6 relatif à la télémédecine, qui organise les conditions de réalisation et de prise en charge par l'assurance maladie de la télé consultation et de la télé expertise.

Une annonce très positive pour les acteurs de la e-santé dont se réjouit également Mathilde Le Rouzic, co-fondatrice de la startup HelloCare, plateforme de téléconsultation médicale en vidéo. Cette entrepreneuse propose son expertise sur les enjeux de la téléconsultation.

Dans ce contexte, Mathilde Le Rouzic rappelle que lors des premières négociations, les remboursements n'étaient réservés qu'aux malades chroniques et aux patients « ayant des difficultés d'accès territorial aux soins » (déserts médicaux). Désormais, ils concernent tout le monde : une très belle avancée pour la télémédecine.

« C'est une très bonne nouvelle pour tous les acteurs de la e-santé. Une avancée rapide qui peut cependant poser des problèmes d'organisation et notamment au niveau technique pour les médecins et les éditeurs de logiciels vis à vis des feuilles de soins par exemple, » **commente Mathilde Le Rouzic, co-fondatrice de HelloCare.**

Face à cette avancée, les acteurs de la e-santé, et notamment ceux de la téléconsultation devront rester vigilant sur le respect des règles par les médecins afin que cela ne nuise pas au système.

« Hellocare s'inscrit dans toutes les réglementations de la e-santé. Tous les acteurs doivent jouer le jeu et travailler avec des médecins qui respectent eux aussi les règles pour que cela fonctionne, » indique t-elle.

Autre sujet auquel il sera nécessaire de s'occuper : l'envoi des ordonnances digitales de manière sécurisée aux pharmacies.

« Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen pour envoyer, de manière sécurisée, une e-ordonnance directement aux pharmacies via une app ou un logiciel. Les patients reçoivent donc ces ordonnances numériques et vont eux-mêmes dans les pharmacies : aucune vérification ne peut être faite tant sur la duplication de ces e-ordonnances que sur le nombre de fois qu'elles sont utilisées. C'est un réel problème que nous nous devons de régler rapidement, » explique t-elle.

Pour finir, afin d'accompagner les médecins, il est nécessaire de les former à la téléconsultation sur l'aspect technique, juridique et pratique. Un cadre spécifique s'applique : ce ne sont pas les mêmes pratiques en téléconsultation que dans un cabinet médical. Une charte des bonnes pratiques commune à la profession serait une bonne solution.

« Dans le même esprit, avec différents acteurs de la e-santé, nous avons déjà évoqué la possibilité de mettre en place une charte de bonnes pratiques, commune à tous. De la même façon qu'a été créée la FEVAD pour la vente à distance, ce serait une bonne chose de mettre en place une fédération de la e-santé en France, » annonce Mathilde Le Rouzic, co-fondatrice de Hellocare.

Une collaboration entre les professionnels de la santé et les éditeurs de solutions dans le secteur de la e-santé serait pertinente afin qu'ils puissent évaluer rapidement l'impact de la télémédecine sur le plan médico-économique en France : qu'est-ce que représente la prise en charge des téléconsultations et comment l'intégrer au mieux dans le parcours de soins.

Dans le cadre de ce temps fort, les fondateurs d'Hellocare se tiennent à votre disposition pour vous apporter leurs éclairages

A propos de Hellocare

Fondé en 2016 par Mathilde Le Rouzic et le Docteur William Benichou, Hellocare est une plateforme e-santé qui met en relation les patients et les professionnels de santé via un service de télé-consultation médicale. Hellocare entend proposer un réel service à la pointe des nouvelles attentes des patients de plus en plus connectés, mais aussi des médecins demandeurs de solutions novatrices pour un meilleur accompagnement de leurs patients.

Contact presse – Agence MilleSoixanteQuatre :

Julie Leplus 01.85.76.12.10
j.leplus@millesoixantequatre.com